

DECRET N° 81-262 du 27 Août 1981

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 des Elèves-Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin MELOME KOUASSI Marcel et AHANDESSI Claude pour le grade de Lieutenant-Stagiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

Vu le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU l'ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU la lettre N° 527/B3/EMG/FAP du 26 Juin 1981 ;

SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 12 Août 1981.

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'Année 1980 pour le grade de Lieutenant-Stagiaire les Elèves Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin, en fin de formation à l'Etranger dont les noms suivent :

- MELOME KOUASSI Marcel et

- AHANDESSI Claude.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Août 1981.
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU:

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MF-MDN 10
Autres Ministères : 19 SPD 2 BN 2 UNB-ISO 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE
et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 EMG/FAP 10 FDN-FSP 10
DSI 4 CAB/MIL 8 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DLI 4 Intéressés 2 BCP 1
JORPB 1.-